

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 362

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Clément

ARTICLE 18 QUINQUIES

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« lié par un pacte civil et de solidarité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.